

CR du Conseil Municipal de la Commune de Senouillac

N° 21 du 13 Juin 2017

Convocation : du 7 Juin 2017

Présents : Bernard FERRET, Maire ; Gilles FORT et Sandra VICENTE, Adjoints ;
Nicolas RAYNAL, Véréna VOARINO, Christine DURIEZ, Sébastien ALAUZET, Manon ISSERTE,
Nicolas TRICHAUD ;

Absents Excusés : Corine MALBERT, Vincent CLASSINE ;

Procurations : Grégory FABRE, à Bernard FERRET, Emmanuel BISTES à Sébastien ALAUZET,
Patricia VELLARINO à Véréna VOARINO, Lorraine FONVIELLE à Gilles FORT ;

Secrétaire de Séance : Véréna VOARINO

Approbation du Dernier CR du conseil N° 20 du 18 Mai 2017

DELIBERATIONS

1. Retrait des communes de Missècle et de Moulayrès de la Communauté d'Agglomération.

Considérant la situation géographique de ces deux communes et de leur localisation dans la zone d'attractivité de commerces et de services des communes de Damiatte et Saint-Paul-Cap-de-Joux, membres de la Communauté de communes du Pays Laurécois,

Vu les délibérations des communes de Missècle et Moulayrès en date du 24 janvier 2017, demandant leur retrait de la Communauté d'Agglomération Rabastinois, Tarn & Dadou, Vère-Grésigne, Pays Salvagnacois afin d'adhérer à la Communauté de Communes du Pays Laurécois, S'il y a accord de l'organe délibérant de l'EPCI d'origine, le retrait est subordonné à l'accord des conseils municipaux exprimé par les 2/3 des communes membres représentant la moitié de la population

Approuvé à l'unanimité.

2. Annulation mandats 2016 Poinot Ingénierie et EICB pour réinjection au budget bâtiments locatifs communaux 2017

Transfert d'une dépense initialement payée par le budget communal au budget bâtiments locatifs communaux d'un montant de 2280€ (Poinot ingénierie) : Opération d'ordre

Approuvé à l'unanimité.

3. Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

La mairie ne peut plus continuer le contrat de l'agent en remplacement de Mme Salon sous la forme d'un remplacement maladie. Il faut modifier ce contrat par un contrat CDD au motif "accroissement temporaire d'activité" en attendant de nous prononcer définitivement sur son embauche ou sur un nouveau recrutement. L'agent est actuellement sous le statut de disponibilité de la fonction publique. Le contrat est proposé pour une durée hebdomadaire de 32 heures semaine.

Approuvé à l'unanimité.

4. Approbation du rapport annuel 2016 du SIAEP du Gaillacois

Le Syndicat Intercommunal d’Alimentation en d’Eau Potable (SIAEP) représente 27 communes, soit une population d’environ 25 000habitants. Un réseau de 882 KM qui a transporté, en 2016, 1 663 987m3 d’eau facturé à 11253 abonnés, soit une moyenne de 104m3 pour les abonnés domestiques (521 abonnés pour Senouillac). On notera une baisse significative de 10% de consommation en 2016 expliquée par une sensibilisation à une meilleure gestion de l’eau par les usagers. Le prix de la redevance de pollution domestique est de 0.325€/m3 en 2016. Un tarif d’abonnement classique de 65.40€. Le M3 consommé facturé à 1.75€ du premier m3 au 80m3, au-delà 2.08€. La nouvelle station de traitement des eaux pourrait être mise en eau début septembre.

Approuvé à l’unanimité.

5. Assainissement : Prêt pour le financement de la station d’épuration.

Les travaux devraient démarrer mi- juillet. Ci-dessous le détail assez précis du coût global et plan de financement.

Cout et plan de financement					
DEPENSES	HT	TVA	TTC	RECETTES	Total
Station d’épuration 600 avec possibilité exten à 900	337 436 €	67 487 €	404 923 €	Agence de l’eau "Partie Lagune	240 747 €
curage étang N° 2	18 802 €	1 880 €	20 682 €	Département "Partie Lagune "	38 724 €
Maitrise d’œuvre (étudiéo)	15 330 €	3 066 €	18 396 €		
Géomètre relevé des côtes (agex)	820 €	164 €	984 €		
Géomètre sur nouvelle parcelle (AGEX)	590 €	118 €	708 €		
Etude Géotechnique (SOLS et EAUX)	3 214 €	643 €	3 857 €		
Etude Inondabilité (CET infra)	4 140 €	828 €	4 968 €		
Plan Topo (CET INFRA)	1 850 €	370 €	2 220 €		
Renforcement du reseau (SDET)	1 694 €	339 €	2 033 €		
Constat d’huissier	358 €	72 €	429 €		
Coordonateur SPS	2 550 €	510 €	3 060 €		
Frais de diffusion	461 €	92 €	554 €		
Sous total (hors achat terrain)	387 245 €		462 814 €	Autofinancement (emprunt)	123 119 €
Achat terrain et frais de notaires (prévisionnel)	14 000 €	0 €	14 000 €		
Divers	0 €	0 €	0 €	FCTVA 16,404%	74 224 €
TOTAL GENERAL	401 245 €	75 569 €	476 814 €		476 814 €

L’agence de l’eau finance à hauteur 60% du HT et le département à hauteur de 10%. Le FCTVA est estimé à 74 224€. Il est proposé de faire un prêt de 125 000€

Nous avons demandé plusieurs devis : Le Crédit Agricole nous propose un taux de 1.58% (échéances mensuelles), frais de dossier 300€, sur 15ans avec une échéance annuelle de 9 432.31€.

L’emprunt en cours se termine fin 2018 (échéance de 19 276.63€), le fond de roulement du budget assainissement couvre largement le cumul des deux emprunts sur une même année. Les travaux pourront être réalisés sans impact sur le prix de la contribution des usagers.

Approuvé à l’unanimité.

6. Assainissement : Crédit Relais

Afin d'honorer les factures des fournisseurs dans les délais réglementaires et dans l'attente du règlement des subventions, nous proposons un crédit relais de 350 000€. Organisme retenu : Crédit agricole, Taux proposé de 0.9% annuel, maximum 2 ans, remboursable au fur et à mesure des rentrées des subventions et du FCTVA. Frais de dossier 420€.

Approuvé à l'unanimité.

7. Trop perçu Indemnités journalières 2016, remboursement SOFCAP 2017

La mairie doit rembourser à l'organisme SOFCAP, un trop perçu de 158.72€ sur l'exercice 2016. Il n'est pas possible de le déduire des cotisations puisque nous n'adhérons plus à cet organisme depuis le 1^{er} Janvier 2017.

Approuvé à l'unanimité.

Questions diverses .

Nous devons faire le choix du maître d'œuvre pour l'aménagement du centre bourg. Deux devis ont été demandés, un de 24 440€HT (4.70% du montant) par la Société Papyrus et la Société PB expert pour 27 040€HT (5.20% du montant). Nous devons aujourd'hui nous positionner sur ce projet afin d'être en mesure de pouvoir monter les dossiers de demande de subvention. Y compris pour les études et avant-projets. Le choix se porte à l'unanimité sur la Société Papyrus. De plus, de nouvelles aides pourraient être disponibles à compter de septembre.

- Nous avons évoqué, lors du budget primitif, d'inscrire un programme pour la réfection (décrépissage de la poste).

Deux devis ont été proposés mais restent à faire corriger et certifier car les surfaces à traiter sont différentes.

Dans tous les cas, les artisans ne sont pas disponibles avant les vacances de la Toussaint.

- Proposition de valider l'accord de principe pour la participation au projet "École et Cinéma". La demande nous est faite par l'équipe enseignante afin de participer à une action artistique nouvelle et faire découvrir le cinéma de façon différente aux élèves. De plus, les sports proposés cette année n'étaient pas forcément adaptables pour Senouillac qui n'avait pas l'équipement adéquat.

La demande est faite pour deux classes, soit 50 élèves. Ce projet vient en remplacement de notre participation à l'USEP, c'est une action culturelle et pédagogique mise en place en 1994 par les ministères de l'éducation nationale et de la culture. L'objectif est de faire découvrir aux jeunes élèves les films du patrimoine cinématographique mondial afin de les sensibiliser progressivement au plaisir du 7^{ème} art. Cela permet aussi d'aborder la lecture des messages audiovisuels, éducation à l'image devenue aujourd'hui déterminante pour sa propre culture.

Coût : 2.50€ par élève et par séance (trois obligatoires) : pris en charge par la coopérative scolaire. Et 1.50 € par enfant et par an à la charge de la mairie (coût de gestion de d'organisation du dispositif). Il vient s'ajouter le coût du transport (72€/voyage, tarif 2016).

Accord de principe à l'unanimité.

- Le football club de Lagrave nous a sollicités pour le prêt de notre stade municipal. La commune de Lagrave va refaire en totalité son terrain de sport. Ce serait pour les entrainements le mardi et le jeudi soir, matches le dimanche (environ une douzaine), foot loisirs le vendredi soir. Nous avons donné notre accord de principe.
Reste à faire la convention.

- L’an passé, nous avons posé un brise-vent sur le fond du préau sous la garderie. Cela a été très apprécié en hiver et nous avons été sollicités pour le prolonger sur la partie extérieure. Il existe un procédé qui consiste à insérer des lattes de bois à l’intérieur du grillage rigide. Un devis a été réalisé pour un montant de 639.84€ pour une longueur de 14 m. Ce devis doit être validé par l’Agglomération.

- Nos deux agents techniques vont en formation et mise à niveau pour les CACES :
CACES 1 : Tracteur et petits engin de chantier mobile (mini-pelle, etc.)
CACES 2 : Engin d’extraction et / ou de chargement (pelle hydraulique, Mécalac, etc.)
CACES 8 : Engin de transport ou d’extraction transport (Tracteur, décapeuse, etc.)
Cette formation se fait en mutualisation avec la commune de Cadalen, avec le CFPR, pour 670€ les deux agents sur deux journées.

- Suite au dépôt de plainte survenu après la décharge sauvage de 96 pneus de voiture usagés au lieu-dit les Ravailles, nous avons sollicité une entreprise de récupération. Un devis de » 1.70€ HT par pneu nous a été proposé, soit 163.20€ HT.

- Zéro phyto : L’agglomération prend en charge ce dossier. Il doit être fait dans un premier temps un diagnostic qui sera financé par l’agglomération. Il sera également mis en place un programme de sensibilisation auprès de la population. L’achat du matériel lourd pourra être mutualisé.

Bernard FERRET	Sandra VICENTE	Gilles FORT	Patricia VELLARINO Procuration à Véréna VOARINO	Nicolas RAYNAL
Verena VOARINO	Grégory FABRE Procuration à Bernard FERRET	Christine DURIEZ	Vincent CLASSINE Absent Excusé	Nicolas TRICHAUD
Corinne MALBERT Absente Excusée	Lorraine FONVIELLE Procuration à Gilles FORT	Emmanuel BISTES Procuration à Sébastien ALAUZET	Sébastien ALAUZET	Manon ISSERTE

